

# SEANCE du 27 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt sept janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine.

**Etaient présents :** Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mr NOVAK Jean-Luc, Mme VANISCOTTE Delphine, Mme LARSONNEUR Ginette, Mr ETIENNE Victor, Mme GODE Martine, Mr NEYRAUD Olivier, Mr NOTARIANNI Marc, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Mme FOUQUET VERNET Magali.

**Pouvoirs :** Mr KERGAL Michel a donné pouvoir à Mr PRZYBYL Bruno  
Mme AUBRIOT Maria-Margarida a donné pouvoir à Mme FOUQUET VERNET Magali  
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mme DA SILVA Christine  
Mr GOBET Thomas a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine

**Absents :** Mme FOUCHAULT Catherine, Mme JANSSENS Catherine, Mr HOLLANDE Alain

Madame VANISCOTTE Delphine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (12 membres présents, 4 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 25 novembre 2017.

## ACQUISITION PARCELLES CADASTREES AD170 AD250 AD252 et AD285

### **Projet acquisition parcelles**

Madame le Maire :

- **fait part** au Conseil Municipal d'une proposition de la société OFFROY, sis 12 rue Eugène Freysinet à CHELLES, souhaitant céder à la commune de CROUY SUR OURCQ les parcelles cadastrées AD 170, 250, 252 et 285, situées 12 rue du Général de Gaulle à CROUY SUR OURCQ, moyennant un prix de vente égal à 200 000,00 €,
- **précise** que cet ensemble immobilier, situé à proximité de la mairie, représente une superficie totale de 853 m<sup>2</sup>, comprenant un immeuble, actuellement inhabité, et un parking,
- **dit** que le Service du Domaine a visité les lieux le 19 janvier 2017 et a fixé la valeur vénale de cet ensemble immobilier à 195 000,00 €,
- **rappelle** les nombreuses difficultés rencontrées par les automobilistes lors du stationnement de leur véhicule dans le centre village,
- **souligne** que l'acquisition de ces parcelles serait une opportunité pour la commune, tant par la création d'un parking public que par les nombreux aménagements susceptibles d'être réalisés dans la bâtisse existante,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **EMET un AVIS FAVORABLE** à l'acquisition à la société OFFROY, sis 12 rue Eugène Freysinet à CHELLES, pour un prix de vente égal à 200 000,00 €, des parcelles cadastrées AD 170, 250, 252 et 285, d'une superficie totale égale à 853 m<sup>2</sup>, parcelles situées 12 rue du Général de Gaulle à CROUY SUR OURCQ et **PRECISE** que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune de CROUY SUR OURCQ,

### ***Demande de subvention – Fonds Equipement Rural 2017***

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- **informe** l'assemblée que le Conseil Départemental de SEINE et MARNE a mis en place un Fonds d'Equipement Rural (FER), destiné à soutenir les projets d'investissement des communes de – 2 000 habitants. Ces projets peuvent concerner le patrimoine immobilier de la commune, la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants ainsi que la mise en valeur du cadre de vie communale (création de locaux à vocation scolaire, salle polyvalente, réfection église, voirie,...). Le taux de la subvention est égal à 50 % pour un montant maximum subventionnable s'élevant à 100 000,00 € HT,
- **rappelle** que, par cette aide, la commune de CROUY SUR OURCQ pourrait réaliser l'acquisition de l'ensemble immobilier (immeuble avec parking) , situé 12 rue du Général de Gaulle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total HT égal à 200 000,00 € et **DECIDE** du dépôt de la demande du Fonds d'Equipement Rural 2017 (FER) auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE.

### ***Demande de subvention – Réserve Parlementaire 2017***

Madame le Maire :

- **fait part** au Conseil Municipal d'une proposition de la société OFFROY, sis 12 rue Eugène Freysinet à CHELLES, souhaitant céder à la commune les parcelles cadastrées AD 170, 250, 252 et 285, situées 12 rue du Général de Gaulle à CROUY SUR OURCQ, moyennant un prix de vente égal à 200 000,00 €,
- **informe** que cette acquisition peut obtenir un soutien financier de Monsieur COPE Jean-François, Député de SEINE et MARNE, sous forme d'une aide exceptionnelle, au titre de la réserve parlementaire, pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 200 000,00 € HT et **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention, sur fonds parlementaire, auprès de Monsieur COPE Jean-François, Député de SEINE et MARNE,

### **DETR 2017**

#### **RAVALEMENT de la FACADE INTERIEURE de la PROVIDENCE**

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- **rappelle** à l'assemblée qu'en 1984, la commune de CROUY SUR OURCQ a fait l'acquisition de la propriété « La Providence » à la congrégation religieuse « Les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul »,
- **dit** que, depuis cette date, la municipalité a toujours souhaité conserver, au sein de cette propriété, un « esprit convivial, associatif et social ». Avec le parc accessible au public et les salles mises à la disposition des associations (club artisanal, club des anciens, FADA, YAKA...), cet ensemble communal contribue au développement des activités intergénérationnelles,
- **signale que** la façade intérieure de la Providence est fort endommagée et nécessite la réalisation d'un ravalement, en badigeon de chaux, conforme à l'existant, tel demandé par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (l'église St Cyr Ste Julitte et le Donjon du Houssoy étant classés monuments historiques),
- **dit** que le coût de ces travaux s'élève à 100 795,24 € HT et peut être financé, en partie, par l'obtention d'une Dotation d'Equipement des Territoriaux Ruraux (DETR) 2017, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 100 795,24 € HT soit 120 954,29 € TTC et **DECIDE** du dépôt de la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2017) auprès de la Sous-Préfecture de MEAUX.

## AUDIT ENERGETIQUE – BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire :

- **souhaite** mener une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine bâti de la commune,
- **présente** le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP), mis en place par le SDESM (Syndicat Mixte des Energies de SEINE et MARNE), proposant un travail sur le patrimoine existant (inventaire, bilan des consommations, analyse détaillée des besoins ... ) associé à un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée et dans le changement des comportements (information des élus, sensibilisation des usagers des bâtiments publics,...),
- **informe** qu'en tant que membre du SDESM, la commune de CROUY SUR OURCQ bénéficie de ce Conseil en Energie Partagé, aucune participation financière ne sera demandée dans le cadre de cette prestation.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux et **EMET un AVIS FAVORABLE** à la signature d'une convention d'adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagée avec le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de SEINE et MARNE).

## COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de l'OURCQ ADOPTION du RAPPORT de la CLECT

Madame le Maire

- **rappelle** que, suite au passage de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq en Fiscalité Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes a versé mensuellement aux communes adhérentes, jusqu'en novembre 2016, des attributions de compensation provisoires, conformément aux montants arrêtés par le Conseil Communautaire le 29 janvier 2016,
- **ajoute** que le Conseil Communautaire a, en outre, créé puis constitué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui se réunit autant de fois que nécessaire après chaque transfert de compétence des communes vers la Communauté de communes, afin d'évaluer le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert et d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité. Elle souligne également que la CLECT est également chargée d'évaluer les attributions de compensation.

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du rapport déterminant les attributions de compensation définitives, suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le rapport approuvé par la CLECT le 1<sup>er</sup> décembre 2016, qui détermine les attributions de compensation définitives, suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

## QUESTIONS DIVERSES

### ***Maison de Retraite « Les Tamaris »***

Madame GOOSSENS informe l'assemblée qu'après diverses concertations avec le Conseil Départemental 77 et l'Agence Régionale de Santé Ile de France, il a été décidé qu'une étude globale inhérente à l'établissement sera menée courant premier semestre 2017.

Mme GOOSSENS se réjouit qu'une telle étude puisse être engagée et espère que, aux résultats de cette étude, les activités liées à la maison de retraite « Les Tamaris » soient maintenues et pérennisées sur le territoire communal.

### ***Ligne ferroviaire MEAUX - LA FERTE MILON (Ligne P)***

Monsieur Victor ETIENNE, Président de l'association AOUT (Association de l'Ourcq des Usagers des Transports) informe les membres de l'assemblée que l'association a mené diverses actions, notamment juridiques pour lutter contre les nombreux dysfonctionnements de la ligne MEAUX - LA FERTE MILON (Ligne P) et signale que toute personne intéressée peut remplir un formulaire d'adhésion pour soutenir les actions de l'association. Ce formulaire est accessible, via le moteur de recherche de Facebook « association AOUT Ligne P PARIS/MEAUX/LA FERTE MILON ».

### ***Terrain de tennis***

Suite aux interrogations de Monsieur Victor ETIENNE, conseiller municipal et président de l'association USPO, Madame GOOSSENS informe qu'une étude sera menée quant au devenir du court de tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance à 23 H 00.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 24 MARS 2017 à 20 H 30**